AVOCATS.BE

Monsieur Charles Michel
Premier Ministre
Rue de la loi, 16
B - 1000 Bruxelles

Cc :

Monsieur Jan Jambon
Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
Rue de la Loi 2
B - 1000 Bruxelles

Monsieur Didier Reynders
Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes 15
B - 1000 Bruxelles

Monsieur Kris Peeters
Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
B - 1000 Bruxelles

Monsieur Alexander De Croo
Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances - Boulevard du Jardin Botanique 50/61
B - 1000 Bruxelles

Monsieur Koen Geens
Ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
B - 1000 Bruxelles

AVOCATS.BE

Madame Maggie De Block
Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances - Boulevard du Jardin Botanique 50/175
B - 1000 Bruxelles

Monsieur Daniel Bacquelaine
Ministre des Pensions
Egmont 1 - Rue des Petits Carmes 15
B - 1000 Bruxelles

Monsieur Johan Van Overtveldt
Ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
Rue de la Loi 12
B - 1000 Bruxelles

Monsieur Willy Borsus
Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87
B - 1060 Bruxelles

Madame Marie Christine Marghem
Ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable
Rue de la Loi 51
B - 1040 Bruxelles

Monsieur Steven Vandeput
Ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
B - 1000 Bruxelles

.../...

AVOCATS.BE

Madame Sophie Wilmès
Ministre du Budget, chargée de la Loterie nationale
Avenue des Arts 7
B - 1210 Bruxelles

Monsieur François Bellot
Ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
B - 1070 Bruxelles

Bruxelles, le 11 mai 2016

n. réf : 445-PH-hb (à rappeler svp)

Monsieur le Premier Ministre,

Concerne : situation dans les prisons

Les deux premiers soussignés, Stéphane Boonen, bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, et Patrick Henry, président d'AVOCATS.BE, ont, ce mardi 10 mai 2016, pris l'initiative d'aller visiter l'établissement pénitentiaire de Forest.

Nous avons tout d'abord eu la possibilité d'y rencontrer Monsieur le directeur Vincent Spronck, ainsi qu'un certain nombre de membres du personnel pénitentiaire, de la police et de l'armée qui, avec une conscience professionnelle extraordinaire, tentaient, malgré les maigres moyens dont ils disposent, d'empêcher une explosion au sein de cet établissement.

Nous avons aussi eu la possibilité de nous entretenir avec quelques détenus.

La situation dont nous avons eu connaissance nous parait apocalyptique.

.../...

AVOCATS.BE

- Depuis le début de la grève, il y a quinze jours, les détenus n'ont quasi plus bénéficié de préau (au mieux trois fois 1/2h en 15 jours).

- Ceux qui bénéficiaient d'un régime de travail en sont privés.

- Un seul repas est servi par jour (trois repas en un).

- Les détenus n'ont, au mieux, la possibilité de prendre une douche qu'une fois tous les trois jours.

- Les détenus n'ont la possibilité de téléphoner qu'au mieux une fois tous les deux jours, et encore, pourvu que leur cantine soit alimentée, ce qui n'est plus possible aujourd'hui, les agents s'occupant de cette comptabilité étant en grève.

- Toute visite est suspendue depuis quinze jours.

- Ceci signifie donc que les détenus ne bénéficient plus de renouvellement de leurs linges. Ils croupissent donc, quasi en permanence, dans leur cellule de 9m², parfois à deux ou à trois (en exécution de l'arrêté qui a été pris par Monsieur le bourgmestre de Forest, il n'y a cependant plus de trio depuis ce 10 mai 2016). Les conditions de chaleur qui ont prévalu au cours des derniers jours, rendent cette situation plus difficile à supporter encore.

- Vous connaissez, par ailleurs, l'état de délabrement de cette prison, dont une aile a dû être fermée l'année dernière.

- Tout particulièrement, les conditions sanitaires sont abominables. Dans la plupart des cellules, les toilettes ne sont plus en état de fonctionnement. Dans bon nombre de cellules, on en est toujours au seau hygiénique, qui ne peut être vidé qu'une fois, en matinée.

- L'indignité de ces détentions est telle que l'on peut véritablement parler de traitement inhumain et dégradant au sens de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme. Plusieurs décisions de justice récentes l'ont d'ailleurs constaté en ce compris des ordonnances de mainlevée de mandat d'arrêt prononcées par un juge d'instruction de l'arrondissement de Bruxelles, ce 10 mai 2016.

.../...

AVOCATS.BE

- À cela s'ajoute que la plupart des visites d'avocats sont impossibles, que la plupart des transferts vers les Palais de justice sont suspendus, ce qui entraine l'annulation de nombre d'audiences, le report de condamnations mais aussi de libérations, etc.

Du point de vue des droits de la défense et de l'organisation judiciaire, c'est intolérable.

En nos qualités respectives de président de l'Ordre des barreaux francophones de Belgique et de bâtonniers des divers arrondissements francophones et germanophone de Belgique, nous ne pouvons que dénoncer le caractère absolument inacceptable de cette situation.

La Belgique est, manifestement, en défaut de respecter ses engagements internationaux. Tant en termes juridiques qu'humain ou moraux, la situation est totalement inadmissible.

Il est urgent que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour que des budgets permettant de restaurer la dignité dans nos prisons soient adoptés. Le cadre doit être complété.

Les revendications des agents pénitentiaires sont légitimes même si nous devons répéter, comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, notamment dans les mémorandums que nous vous avons adressés, qu'un régime minimum doit être organisé dans les prisons en cas de grève.

Nous espérons que vous entendrez cet appel d'urgence. Il en va de la crédibilité de notre pays. Pouvons-nous vous suggérer de vous rendre vous-mêmes sur place pour en faire le constat ?

Nous profitons de la présente pour rappeler que le taux de population carcérale est manifestement beaucoup trop élevé dans notre pays, ce qui est d'ailleurs en lien direct avec les événements auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

À cet égard, les réformes apportées par la loi pot-pourri II, et le projet de loi pot-pourri IV sont manifestement insuffisantes pour assurer une diminution de cette population carcérale, à la mesure des engagements qui avaient été pris dans le plan justice de Monsieur le Ministre de la justice.

.../...

AVOCATS.BE

Nous vous remercions de l'attention que vous aurez accordée à la présente et, surtout, de la bonne suite que vous y réserverez.

Recevez, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Patrick Henry
Président d'AVOCATS.BE

François Dembour
Bâtonnier (Liège)

Nicolas Dubois
Bâtonnier (Brabant wallon)

Olivier Haenecour
Bâtonnier (Mons)

Frédéric Gavroy
Bâtonnier (Luxembourg)

Arnaud Destexhe
Bâtonnier (Huy)

Didier Cremer
Bâtonnier (Eupen)

Stéphane Boonen
Bâtonnier (Bruxelles)

Alexandre Gillain
Bâtonnier (Charleroi)

Françoise Dorange
Bâtonnier (Namur)

Jean-Max Gustin
Bâtonnier (Tournai)

Jean Baivier
Bâtonnier (Verviers)

Daniel Bertens
Bâtonnier (Dinant)